

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des
Infrastructures

U5

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etalent représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 42

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

**Autorisation de signature de la convention relative aux travaux de dévoiement
d'un réseau d'eau potable dans le cadre de la création de la gare des Agnettes
ligne 15 ouest pour le compte de la Société du Grand Paris.**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction de la gare du Grand Paris Express il est nécessaire de dévoyer le réseau d'eau potable sur des parcelles de la ville de Gennevilliers,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la convention d'autorisation de travaux sur les parcelles de la ville pour le dévoiement du réseau d'eau potable nécessaire à la construction de la gare du Grand Paris Express.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-U5-290622-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le

Affiché le

Exécutoire le

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Leclerc", with a long horizontal line underneath.

Signé électroniquement le
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-U5-290622-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022